

Subsides

exemple est celui de la région de la baie James. Il est évident que le ministère de l'Environnement ne joue pas le rôle efficace auquel s'attendent les Canadiens dans cet important projet. Le gouvernement fédéral a une compétence indéniable à l'égard de plusieurs aspects de ce projet mais il a évité jusqu'ici d'intervenir principalement pour des motifs politiques. Le ministre lui-même a déclaré qu'il fallait effectuer des études concernant les répercussions sur l'environnement bien avant l'exécution de tout projet tel que celui de la baie James et que ces études devraient faire l'objet d'une évaluation appropriée avant toute autorisation de procéder aux travaux.

Nous en avons eu un excellent exemple en Colombie-Britannique avec la construction du barrage Bennet sur la rivière de la Paix. Aucune étude de ses répercussions sur l'environnement n'a jamais été effectuée en vue de déterminer dans quelle mesure le barrage affecterait l'aval de la rivière et tout le réseau fluvial du Mackenzie. Il en est résulté d'immenses dommages écologiques au réseau du Mackenzie, y compris son delta, le lac Athabasca, pour ne rien dire de ceux qu'a subis la vaste région située derrière le barrage proprement dit. Le ministre va nous dire que des études sur l'environnement sont en cours d'exécution pour le projet de la baie James mais le tragique est que ce projet a été amorcé avant qu'on ait procédé à la moindre étude. Il est évident que le coût énorme des dommages écologiques à la région de la baie James, le bouleversement du mode de vie de plusieurs milliers d'Indiens de cette région n'ont nullement été pris en considération quand on étudiait la faisabilité de ce projet. J'en suis sûr, si les frais immenses de cette transformation écologique, y compris l'inondation de quelque 3,000 à 4,000 milles carrés de bois, avaient été comptés, le coût de l'énergie hydro-électrique aurait été tellement astronomique qu'il aurait fallu renoncer à tout le projet. Évidemment, le gouvernement du Québec a délibérément fait peu de publicité autour des frais que représente l'endommagement du milieu, afin de rendre le projet plus acceptable.

L'inertie des ministères fédéraux de l'Environnement et des Affaires indiennes et du Nord canadien indique que le gouvernement fédéral se tiendra en dehors de la controverse et laissera de nouveau endommager inutilement le milieu. Le ministère se dérobe en invoquant le prétexte de la compétence provinciale. Lorsqu'un gouvernement fait face à une situation épineuse, il se retranche derrière le paravent de la constitution. Pareille chose est inacceptable à notre époque. Des Canadiens, en nombre toujours croissant, exigent l'action à tous les niveaux administratifs afin que notre milieu ne soit pas détruit parce que certains exploitants veulent faire une fortune rapide ou certains gouvernements demeurer au pouvoir pendant quelque temps, usant du stratagème des travaux publics comme appât auprès des électeurs. De toute façon, durant la présente session, on parlera encore beaucoup du projet de la baie James.

Pendant le temps qui me reste, j'aimerais aborder un ou deux autres points. Depuis des années, notre parti signale au ministre que le gouvernement devrait instituer un conseil canadien de l'environnement, tout à fait étranger à la politique et semblable en principe au Conseil économique du Canada. Un tel conseil de l'environnement pourrait non seulement faire rapport au gouvernement, mais encore à la population, et formuler des avis sur une politique du milieu appropriée au Canada. Il pourrait indiquer les régions exigeant une action immédiate et tancer le gouvernement si, en apparence, son manque de politique l'empêchait de s'occuper convenablement du milieu.

[M. Harding.]

Je ne suis pas certain que le ministère reçoive des conseils de l'extérieur. Il nous faut un conseil, dont les membres feraient, conjointement avec du personnel de recherche, un travail d'expert, donneraient des directives et établiraient une ligne de conduite afin que tous les Canadiens sachent dans quelle direction nous devons nous orienter dans ce domaine. Encore une fois, j'aimerais souligner que c'est un problème très important car, après tout, l'attention que nous accordons à notre environnement et l'état dans lequel nous le laisserons après notre mort sera un facteur déterminant de l'existence future d'une civilisation sur cette terre.

Il y a plusieurs autres problèmes que nous avons portés à l'attention du gouvernement et qui, à notre avis, n'ont pas fait l'objet de mesures suffisantes. J'ai parlé auparavant de la Loi sur les ressources en eau du Canada. En vertu de cette loi, le gouvernement devait établir des zones de gestion de la qualité des eaux pour résoudre des problèmes graves et précis en matière de pollution. Presque rien n'a été fait. Il y a certaines régions au Canada, le long de nos rivières dans presque chaque province, où l'on devrait prendre ce genre de mesure. Il est indispensable de s'attaquer à ces problèmes sans tarder.

Nous en arrivons au problème des eaux usées. Tout le monde sait que les municipalités reçoivent des subventions et qu'elles disposent d'un fond pour installer des usines de traitement des eaux-vannes, mais elles ne disposent pas d'assez d'argent et c'est l'une des causes principales de la pollution dans un certain nombre de grandes rivières et de cours d'eau d'un bout à l'autre de notre pays. Considérons, par exemple, la ville de Montréal. Plus de 300 millions de gallons d'eaux-vannes non traitées sont déversés tous les jours dans le Saint-Laurent, c'est-à-dire plus de 90 p. 100 des eaux-vannes qui proviennent de cette grande ville. Si c'est une question d'argent, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas créer un fond important pour permettre aux municipalités de mettre en application leur projet de traitement des eaux-vannes. A mon avis, il n'y aurait pas de meilleure méthode pour tâcher d'enrayer le chômage au Canada que de donner aux municipalités une subvention dans ce but. Celle-ci serait remboursable à long terme, afin que les municipalités puissent mettre leur projet à exécution.

Revenons-en à la Colombie-Britannique et poursuivons le débat, pendant les quelques instants qui nous restent, sur une question déjà soulevée à la Chambre: l'itinéraire des pétroliers. Il en a été question la semaine dernière dans une motion que j'ai proposée et que j'espérais voir adoptée à l'unanimité par la Chambre.

M. le président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut reprendre la parole qu'avec le consentement unanime du comité.

Des voix: D'accord.

M. Harding: Monsieur le président, je n'abuserai pas davantage de la patience des députés car je sais que d'autres veulent prendre la parole. Permettez-moi d'aborder brièvement la question de l'itinéraire des pétroliers. La cour d'appel des États-Unis a arrêté momentanément la construction du pipe-line transalaskien; quant à moi, j'estime que si l'arrêt de ce projet tient vraiment à cœur au Parlement et aux Canadiens en général, nous devrions en informer le gouvernement américain en adoptant unanimement à la Chambre une motion d'opposition à cet itinéraire.

M. Davis: On l'a fait.